



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 4 novembre 2024 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Hugo Lacroix → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-11-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-11-02-00

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6502
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6502
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL6504
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 20246504
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE6504



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.1	Dépôt et autorisation des comptes du mois.....	6504
4.2	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement 516-2024 « établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025	6505
4.3	Entente intermunicipale : Recensement et services animaliers 2025-2028.....	6505
4.4	Dépôt : États comparatifs.....	6507
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6507
6.	TRANSPORT	6507
6.1	Autorisation de signature : Entente de coopération intermunicipale touchant la délégation de l'entretien des trottoirs au carrefour de l'entrée de l'île d'Orléans	6507
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	6508
7.1	Dépôt d'une programmation : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).....	6508
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6509
8.1	Adoption : Plan d'action de la politique familiale et des aînés	6509
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	6510
9.1	Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : lot 6 186 495.....	6510
9.2	Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Domaine St-Pierre	6510
9.3	Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Pêche et Océans.....	6510
10.	LOISIRS ET CULTURE	6511
10.1	Appel de projets : Circonflexe	6511
11.	CORRESPONDANCE	6512
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6512
13.	DIVERS.....	6512
13.1	Aide financière : Manoir Mauvide-Genest	6512
13.2	Appui : Projet de mise en valeur du sentier du Flâneur	6512
13.3	Nomination : Villa des Bosquets	6513
13.4	Aide pour le déneigement : Hiver 2024-2025	6513



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

13.5 Demande de soutien financier : Association bénévole de l'Île-d'Orléans.....	6514
13.6 Demande d'appui visant la mise en œuvre de la Liste des priorités pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CM Québec et la demande d'un financement conséquent auprès du gouvernement du Québec.....	6514
14. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	6516
15. LEVÉE DE LA SÉANCE	6516

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

2024-11-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 7 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 en remplaçant le chiffre « 6 » par le chiffre « 5 » à la résolution 2024-10-01-00.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-11-03-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2024-11-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

6504



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 214 399,29 \$ pour le mois d'octobre 2024.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-11-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement 516-2024 « établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025**

2024-11-04-02

La conseillère Nancy Paquet donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Nancy Paquet présente et dépose, en cette séance du 4 novembre 2024, le projet de règlement numéro 516-2024 tel que libellé, comme s'il était tout au long réité.

Ce projet de règlement a pour but de fixer la taxe foncière générale, les taxes d'améliorations locales, les tarifs d'améliorations locales, les modalités de paiement des taxes foncières, les tarifs pour les services municipaux, la compensation pour les services municipaux et l'abrogation du règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2024-11-04-02

4.3 **Entente intermunicipale : Recensement et services animaliers 2025-2028**

2024-11-04-03

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale signée entre la MRC, le village de Sainte-Pétronille, les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans et Saint-François-de-l'Île-d'Orléans le 4 novembre 2020 concernant le recensement des chiens et la gestion des licences de même que le contrôle et secours des animaux domestiques sur les territoires desdites municipalités ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a signifié aux signataires de ladite entente intermunicipale leur volonté d'y adhérer ;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de ladite entente intermunicipale sont favorables à l'adhésion de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'abroger l'entente intermunicipale en cours et qu'un nouveau projet d'entente intermunicipale soit proposé aux municipalités du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et le village de Sainte-Pétronille désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, pour conclure une nouvelle entente intermunicipale concernant le recensement des chiens et la gestion des licences devant être délivrées sur le territoire desdites municipalités, de même que le contrôle et secours des animaux domestiques sur ces territoires ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont compétence relativement à l'encadrement des chiens et, de façon générale, relativement aux animaux ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirent confier à la MRC la fourniture d'un service de contrôle et de secours des animaux et de recensement et de délivrance des licences pour les chiens ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Signifier à la MRC par voie de résolution leur volonté de déléguer leurs compétences en matière de contrôle et secours des animaux domestiques de même que le recensement et la vente de licences pour les chiens ;
2. Signifier à la MRC par voie de résolution leur volonté d'être signataire de la nouvelle entente intermunicipale concernant le recensement des chiens et la gestion des licences devant être délivrées sur le territoire desdites municipalités, de même que le contrôle et secours des animaux domestiques sur ces territoires ;
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-11-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2024-11-04-04

4.4 Dépôt : États comparatifs

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal (article 176.4), le greffier-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état comparatif déposé compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

1. Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport budgétaire comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses comme prescrit à la Loi.

Document déposé : 2024-11-04-04

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT

6.1 Autorisation de signature : Entente de coopération intermunicipale touchant la délégation de l'entretien des trottoirs au carrefour de l'entrée de l'île d'Orléans

2024-11-06-01

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau pont à l'île d'Orléans par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

CONSIDÉRANT la présentation au conseil de la MRC le 1er mars 2022 du projet d'aménagement de l'entrée de l'île d'Orléans, ci-après appelé « nouveau projet » par le MTMD ;

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement réalisés pour assurer l'accès au nouveau pont de l'île d'Orléans ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

CONSIDÉRANT que la responsabilité d'entretien des trottoirs dans l'emprise du MTMD situé sur le territoire de la MUNICIPALITÉ incombe à cette dernière ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés à l'entrée de l'Île d'Orléans sont considérés comme étant un projet à portée régionale par les parties ;

CONSIDÉRANT que la MUNICIPALITÉ et la MRC désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'entretien des trottoirs à intersection de la route Prévost et du chemin royal, ci-après appelé « carrefour ».

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Adhérer à l'« Entente de coopération intermunicipale touchant la délégation de l'entretien des trottoirs au carrefour de l'île d'Orléans ».
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-11-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Dépôt d'une programmation : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

2024-11-07-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 ;
3. La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
4. La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
5. La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Document déposé : 2024-11-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Adoption : Plan d'action de la politique familiale et des aînés

2024-11-08-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique familiale 2021-2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'adoption de la politique familiale mise à jour, de même que du plan d'action qui l'accompagne ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la chargée de projets MADA ainsi que par les élués siégeant au comité de la politique familiale ;

CONSIDÉRANT le programme de soutien aux Politiques Familiales Municipales (PFM) et le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) du ministère de la Famille et des Aînés poursuit l'objectif d'améliorer le



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

soutien accordé aux familles et aux aînés pour ainsi leur permettre de mieux profiter du milieu dans lequel ils vivent ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le plan d'action de la politique familiale pour les années 2025, 2026 et 2027 en effectuant les modifications entendues au plan d'action.
2. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans et à la chargée de projets MADA.
3. Demander au conseil des maires et à la MRC de déposer, conjointement avec l'ensemble des cinq autres municipalités de l'Île d'Orléans, une demande de financement pour les programmes PFM et MADA.
4. Une copie du plan d'action de la politique familiale est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si récépissé au long.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-11-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : lot 6 186 495

2024-11-09-01

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

9.2 Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Domaine St-Pierre

2024-11-09-02

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

9.3 Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Pêche et Océans

2024-11-09-03

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) par l'organisme Pêches et Océans Canada ;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à une réhabilitation environnementale des sols et au retrait des sols contaminés ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé en dehors d'une zone de culture et que les arbres à proximité ne seront pas affectés par les travaux ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Appuyer la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ par Pêches et Océans Canada telle que présentée le 8 octobre 2024.
2. Transmettre une copie de la présente résolution au demandeur, à la CPTAQ et à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-11-09-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Appel de projets : Circonflexe

2024-11-10-01

CONSIDÉRANT QUE le programme Circonflexe a pour but de favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois et pour l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel de projets Circonflexe qui souhaite favoriser l'accessibilité et le prêt d'équipement sportif aux citoyens ;

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel de projets Circonflexe et la période de dépôt du 15 octobre au 15 novembre 2024.

CONSIDÉRANT le projet déposé par la responsable des communications et chargée de projets, qui s'inscrit dans le plan d'action de la politique de la famille et des aînés ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le dépôt d'un projet d'achat d'équipement sportif hivernal dans le cadre de l'appel de projets Circonflexe.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-11-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

2024-11-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'octobre 2024 est déposée.

Document déposé : 2024-11-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2024-11-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Aide financière : Manoir Mauvide-Genest

2024-11-13-01

CONSIDÉRANT la campagne de financement 2024 de la Fondation du Manoir Mauvide-Genest dans le but d'en assurer la pérennité ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 250\$ à la Fondation du Manoir Mauvide-Genest.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-10-11-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Appui : Projet de mise en valeur du sentier du Flâneur

2024-11-13-02

CONSIDÉRANT QUE l'organisme G3E, en collaboration avec l'Espace Félix Leclerc, est porteur d'un projet de mise valeur du sentier du Flâneur ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ce projet est présenté à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en environnement de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Appuyer le projet de mise valeur du sentier du Flâneur.
2. Transmettre la présente résolution au Comité consultatif en environnement de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Nomination : Villa des Bosquets

2024-11-13-03

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Procéder au renouvellement de la nomination de M. François Pichette sur le comité de la Villa des Bosquets.
2. Transmettre la présente résolution à la Villa des Bosquets.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Aide pour le déneigement : Hiver 2024-2025

2024-11-13-04

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée pour le déneigement de l'église de Saint-Pierre par la Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par M. Patrick Noël



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière non récurrente de 4000 \$ à la Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans pour le déneigement de l'église de Saint-Pierre.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-11-11-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-11-13-05

13.5 Demande de soutien financier : Association bénévole de l'Île-d'Orléans

CONSIDÉRANT QUE L'Association bénévole de l'Île d'Orléans (ABIO) est un organisme communautaire offrant divers services favorisant le soutien à domicile de personnes âgées, malades ou en difficulté, sur le territoire de l'île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT qu'une quarantaine de bénévoles issus des six municipalités de l'île répondent aux services suivants : accompagnement-répit, accompagnement en fin de vie, aide à la compréhension de documents, dépannage, popote roulante, télé-bonjour, transport et visite d'amitié ;

CONSIDÉRANT que pour favoriser l'amélioration des conditions sociales des personnes dans le besoin sur le territoire, l'ABIO collabore avec divers organismes publics ou privés (ex. : CLSC, Centre d'action bénévole, Violence-Info, etc.) ;

CONSIDÉRANT que cette année encore, l'ABIO va offrir des paniers de Noël aux familles dans le besoin dans le cadre de la Guignolée 2024 ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 1500 \$ à l'Association bénévole de l'Île d'Orléans.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-11-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6 Demande d'appui visant la mise en œuvre de la Liste des priorités pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2024-11-13-06

CMQuébec et la demande d'un financement conséquent auprès du gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) se dotait, en janvier 2023, de la *Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041*, de façon à assurer une cohérence territoriale en matière de mobilité à l'échelle métropolitaine ;

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec adoptait, en octobre 2024, le *Plan d'action 2024-2030 de la Vision métropolitaine de la mobilité durable*, issu d'une vaste démarche de mobilisation régionale et que ce dernier identifie le moyen de mise en œuvre prioritaire suivant : « Établir une liste des actions prioritaires visant à répondre rapidement aux besoins des citoyens et à améliorer l'efficacité des interconnexions en transport collectif » ;

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec adoptait, en octobre 2024, le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* et que ce plan constitue la vision commune de la CMQuébec, de ses composantes et des quatre autorités organisatrices de transport du territoire métropolitain quant actions prioritaires à déployer afin d'améliorer à court terme les services de transport collectif dans la région, notamment dans les secteurs périphériques et périurbains ;

CONSIDÉRANT QUE le budget récurrent requis afin de déployer le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* pour fournir une offre adéquate minimale en transport collectif et harmonisée sur l'ensemble de la CMQuébec atteint un montant de 24,6 M\$ annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* permettrait notamment, sur le territoire de la MRC de l'Île-d'Orléans, d'assurer le lancement d'un service les fins de semaine ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Appuyer le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)* (octobre 2024), préparé par la CMQuébec avec le soutien de ses composantes et des autorités organisatrices de transport du territoire.
2. Appuyer la CMQuébec dans sa demande au gouvernement du Québec afin de prévoir les sommes récurrentes nécessaires à son déploiement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-11-11-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-11-14-00

À 20 h 34, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 34. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-11-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

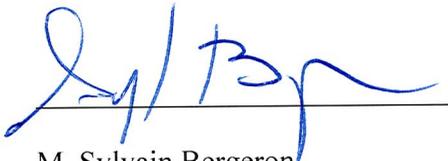
Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur :** Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.